

Saint-Honoré BK&A
140, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS
Membre de la Compagnie de Paris

APLITEC Audit & Conseil
4-14 rue Ferrus
75014 PARIS
Membre de la Compagnie de Paris

SYNERGIE

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

SYNERGIE

SE au capital de 121 810 000 €
Siège social : 160 bis Rue de Paris
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

329 925 010 RCS NANTERRE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale de la société SYNERGIE SE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SYNERGIE SE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des écarts d'acquisition et autres actifs incorporels liés aux acquisitions (clientèle et marques)

Risque identifié

Au 31 décembre 2023, les goodwill et les autres actifs incorporels liés aux acquisitions (clientèles et marques) représentent respectivement 127 812K€ et 31 702 K€.

Les écarts d'acquisition représentent la différence non affectée ou en attente d'affectation, entre le prix d'acquisition et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables à la date de prise de contrôle, tandis que les clientèles et marques représentent la part ayant fait l'objet d'une affectation dans les 12 mois suivant les regroupements d'entreprises concernés.

Ils font l'objet d'un test de dépréciation sur la base des flux de trésorerie de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle ils se rapportent, dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an (note 1.4.3 de l'annexe aux comptes consolidés).

La note 5 de l'annexe définit la méthodologie retenue pour la détermination de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie et décrit la sensibilité des tests aux différents critères de taux d'actualisation, de taux de croissance à l'infini et de taux d'EBIT.

Nous avons considéré que l'évaluation des écarts d'acquisition constituait un point clé de l'audit en raison du montant significatif des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels liés aux acquisitions (clientèles et marques) dans les comptes consolidés, et de la nature des éléments à considérer par la Direction pour leur valorisation.

Procédure d'audit mises en œuvre pour répondre à ce risque

Nos procédures d'audit ont consisté à contrôler la valeur d'utilité retenue sur les principales unités génératrices de trésorerie (« UGT »).

Nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance et évaluer le processus suivi par la direction pour la réalisation des tests de dépréciation ;
- Vérifier que le modèle utilisé pour le calcul des valeurs d'utilité est approprié ;
- S'assurer de la cohérence des flux de trésorerie prévisionnels :
 - Analyser la cohérence des flux avec les budgets établis par le management local et validés par la direction ;
 - Examiner les réalisations 2023 et la cohérence avec les projections 2024 retenues dans les tests de l'exercice ;
 - Analyser la méthodologie suivie pour le calcul du taux d'actualisation par pays ;

- Analyser les tests de sensibilité des valeurs d'utilité à une variation du taux d'actualisation, du taux de croissance à l'infini et du taux d'EBIT retenus par la direction dans les budgets ;
- Apprécier le caractère approprié de l'information financière fournie dans les notes 5 et 6 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SYNERGIE SE par l'Assemblée Générale du 31 décembre 2010 pour le cabinet APLITEC AUDIT & CONSEIL et du 13 juin 2019 pour le cabinet SAINT HONORE BK&A.

Au 31 décembre 2023, le cabinet APLITEC AUDIT & CONSEIL était dans la 13^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet SAINT HONORE BK&A dans la 5^{ème} année, dont respectivement 13^{ème} et 5^{ème} année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 26 avril 2024

Les commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie régionale de Paris

SAINT HONORE BK&A



Frédéric BURBAND

APLITEC AUDIT & CONSEIL



Sébastien LE NEEL

COMPTES CONSOLIDÉS

DU GROUPE SYNERGIE

Données Financières	93
État de situation financière consolidée	93
État du résultat global consolidé	94
Tableau des flux de trésorerie consolidés	96
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	97
Annexe aux comptes consolidés	98
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	135

DONNÉES FINANCIÈRES

1. ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Actif	Notes N°	31/12/2023	31/12/2022
En milliers d'euros			
Écarts d'acquisition	5	127 812	113 212
Autres immobilisations incorporelles	6	34 854	32 817
Immobilisations corporelles	7	63 904	61 958
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	7.3	69 204	65 966
Actifs financiers non courants	8	4 588	3 965
Impôts différés non courants	9	7 392	7 046
Actif non courant		307 753	284 965
Clients	10	656 287	637 714
Autres créances	11	92 923	64 653
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	393 952	373 337
Actif courant		1 143 162	1 075 704
Actifs détenus en vue de la vente	8.3	-	9 793
Total de l'actif		1 450 915	1 370 463
Passif			
En milliers d'euros			
Capital	13	121 810	121 810
Réserves et report à nouveau		458 699	402 500
Résultat de l'exercice		74 870	83 771
Participations ne donnant pas le contrôle		3 881	4 684
Capitaux propres		659 260	612 766
Provisions et dettes pour avantages du personnel	14	9 986	9 013
Dettes financières non courantes	16.1	10 626	16 330
Dettes de location à long et moyen terme	17	54 266	51 762
Impôts différés non courants	9	10 418	10 255
Autres passifs non courants	18	-	53 120
Passif non courant		85 295	140 481
Provisions	15	2 691	2 622
Dettes financières courantes	16.2	5 851	9 847
Dettes de location à court terme	17	15 566	17 161
Concours bancaires	16.3	27 492	38 456
Fournisseurs	19	30 198	27 544
Dettes fiscales et sociales	20	546 382	505 961
Autres passifs courants	20	78 180	15 624
Passif courant		706 360	617 216
Total du passif		1 450 915	1 370 463

2. ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

2.1 Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Notes N°	2023	2022
Chiffre d'affaires	21	3 108 471	2 916 021
Autres produits de l'activité		7 590	8 985
Achats consommés		152	278
Charges de personnel	22.1	(2 771 375)	(2 596 006)
Charges externes		(115 926)	(96 630)
Impôts et taxes		(70 393)	(64 127)
Dotations aux amortissements		(25 347)	(24 272)
Dotations aux provisions	22.3	(3 911)	(5 383)
Autres charges d'exploitation		(1 377)	(801)
Résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements et dépréciations des incorporels		127 884	138 066
Dotations aux amortissements des incorporels, liées aux acquisitions	6	(5 763)	(4 773)
Dépréciations des incorporels liées aux acquisitions	5.2	-	(2 600)
Résultat opérationnel courant		122 121	130 692
Autres produits et charges opérationnels	22.3	(6 066)	(1 311)
Résultat opérationnel		116 055	129 381
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		7 921	1 489
Coût de l'endettement financier brut		(4 820)	(3 502)
Coût de l'endettement financier net	23	3 101	(2 013)
Autres produits et charges financiers	23	(169)	2 934
Résultat net avant impôt		118 987	130 302
Charge d'impôt	24	(40 410)	(42 088)
Résultat net		78 576	88 214
Résultat net (part du Groupe)		74 870	83 771
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires		3 706	4 443
Résultat par action (en euro) (*)	25	3,18	3,51
Résultat dilué par action (en euro) (*)	25	3,18	3,51

(*) résultat part du Groupe rapporté à 24 362 000 actions

2.2 État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net	78 576	88 214
Profits et pertes résultant de la conversion des comptes des filiales étrangères	1 279	(139)
Contrat de liquidité	153	(246)
Sous total gains et pertes recyclables	1 433	(385)
Écarts actuariels nets d'impôt	(552)	2 420
Sous-total gains et pertes non recyclables	(552)	2 420
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	880	2 035
Résultat global net	79 457	90 249
Résultat net (part du Groupe)	75 750	85 807
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires	3 706	4 442

3. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	Notes N°	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net consolidé		78 576	88 214
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité ⁽¹⁾		(1 630)	(4 398)
Amortissements et provisions	28	13 410	14 880
Coût de l'endettement financier net	23	(4 616)	1 020
Fiscalité latente	24.1	(1 312)	(1 931)
Redevances de loyers retraitées en application d'IFRS 16		19 219	17 624
Capacité d'autofinancement		103 646	115 409
Variation du besoin en fonds de roulement	27	1 563	18 007
Flux de trésorerie net généré par l'activité		105 210	133 416
Acquisitions d'immobilisations	6 / 7.1	(12 950)	(5 838)
Cessions d'immobilisations		3 152	47
Cession d'actif financier non courant		9 804	26
Incidence des variations de périmètre (et complément de prix) ⁽²⁾		(19 470)	(15 476)
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(19 464)	(21 241)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(18 924)	(19 185)
Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées		(2 250)	(1 950)
Rachat d'actions propres		(11 249)	(3 258)
Émissions d'emprunts		-	637
Remboursements d'emprunts	16.6	(9 701)	(10 620)
Remboursement des dettes de loyers	17	(17 701)	(16 764)
Incidence des variations de périmètre ⁽³⁾		2 560	-
Intérêts sur dettes de loyers décaissés nets		(1 518)	(1 153)
Coût de l'endettement financier net	23	4 616	(1 020)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement		(54 166)	(53 311)
Variation de la trésorerie nette		31 580	58 864
Trésorerie à l'ouverture	16.3	334 880	276 017
Trésorerie à la clôture	16.3	366 460	334 880

⁽¹⁾ En 2023, produit lié à un actif cédé

⁽²⁾ Flux lié à l'acquisition de RUNTIME pour (19 393K€) et au rachat d'un minoritaire pour (77K€).

⁽³⁾ Dettes financières relatives à l'acquisition de RUNTIME;

Prix décaissé à l'acquisition	(20 930)
Trésorerie acquise	1 537
Incidence de la variation de périmètre	(19 393)

4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Situation au 01/01/2022	121 810	12 181	(4 166)	418 335	(1 541)	546 621	4 694	551 315
Affectation du résultat n-1	-	-	-	-	-	-	-	-
Retraitement IFRS 9	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	(19 185)	-	(19 185)	(1 950)	(21 135)
Opérations sur titres auto-détenus	-	-	(3 011)	-	(246)	(3 258)	-	(3 258)
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net global de l'exercice	-	-	-	83 771	-	83 771	4 443	88 214
Écarts de conversion	-	-	-	-	(138)	(138)	(1)	(139)
Autres variations (*)	-	-	-	(2 151)	2 420	270	(2 501)	(2 232)
Situation au 31/12/2022	121 810	12 181	(7 177)	480 771	495	608 081	4 685	612 766
Situation au 01/01/2023	121 810	12 181	(7 177)	480 771	495	608 081	4 685	612 766
Affectation du résultat n-1	-	-	-	-	-	-	-	-
Retraitement IFRS 9	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	(18 924)	-	(18 924)	(2 250)	(21 174)
Opérations sur titres auto-détenus	-	-	(11 403)	-	153	(11 249)	-	(11 249)
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net global de l'exercice	-	-	-	74 870	-	74 870	3 706	78 576
Écarts de conversion	-	-	-	-	1 280	1 280	(0)	1 279
Autres variations (*)	-	-	-	1 874	(552)	1 321	(2 261)	(940)
Situation au 31/12/2023	121 810	12 181	(18 580)	538 591	1 376	655 379	3 881	659 260

(*) Les autres variations intègrent notamment la revalorisation du put minoritaire de l'Italie.

5. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Données juridiques

- Dénomination sociale : SYNERGIE
- Registre du commerce et des sociétés : 329 925 010 RCS Nanterre - France
- Siège social : 160 Bis, rue de Paris, 92100 Boulogne Billancourt - France
- Forme juridique : Société Européenne
- SYNERGIE est cotée au compartiment B d'EURONEXT Paris, le marché réglementé européen d'EURONEXT.

La société a pour objet principal :

- La prestation en France et à l'étranger de tout personnel intérimaire de toutes compétences et de tous ordres auprès de tous établissements ou personnes intéressées ;
- L'activité de placement telle que définie par les textes en vigueur et plus généralement toute activité de prestations de services pour l'emploi ouverte par la loi aux Entreprises de Travail Temporaire ;
- L'activité de portage salarial telle que définie et autorisée par les textes en vigueur ;
- Toute activité d'entreprise de travail à temps partagé et plus généralement toute activité permise par la Loi aux entreprises de travail à temps partagé ;
- Toute activité permise par la Loi aux entreprises de travail temporaire ;
- L'assistance aux entreprises dans l'analyse de leurs besoins de personnel, le conseil, la gestion et l'assistance en matière de gestion des ressources humaines.

Faits significatifs

Aucun fait significatif n'est intervenu au cours de l'exercice, à l'exception de variations de périmètre décrites dans la Note 2 de l'Annexe.

Note 1 Principes et méthodes comptables

1.1 Base de préparation des comptes consolidés

Les comptes consolidés au 31 décembre 2023 ainsi que les notes afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 3 avril 2024.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2023 et disponibles sur le site :

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A02008R1126-20230101>

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

1.2 Principes et méthodes comptables applicables aux comptes consolidés

Normes IFRS, amendements ou interprétations applicables à partir du 1^{er} janvier 2023

Pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2023, le Groupe a appliqué les mêmes principes et méthodes comptables que dans ses comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à l'exception des changements suivants liés aux normes et/ou amendements adoptés par l'Union européenne, applicables de façon obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2023 :

- Amendements IAS 12 : "réforme fiscale internationale Pilier 2 de l'OCDE"
- Amendements IAS 1 : "informations à fournir sur les méthodes comptables"
- Amendements IAS 8 : "définition des estimations comptables"
- Amendements IAS 12 : "impôts différés rattachés à des actifs et des passifs issus d'une même transaction"

Ces nouvelles dispositions n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

Le Groupe n'a appliqué aucune des nouvelles normes et interprétations suivantes, dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2023 :

- Amendements IAS 1 : Présentation des états financiers : classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants ;
- Amendements IAS 1 : Présentation des états financiers : passifs non courants assortis de clauses restrictives ;
- Amendements IFRS 16 : Contrats de locations : dettes de loyers dans une opération de cession-bail ;
- Amendements IAS 7 : Tableau des flux de trésorerie et IFRS 7 - Instruments financiers : Accords de financement de fournisseurs.

L'analyse détaillée de ces normes et amendements est en cours.

Informations sur les intérêts détenus dans d'autres entités en application des IFRS 10, 11 et 12

Toutes les entités incluses dans le périmètre de consolidation sont contrôlées par SYNERGIE SE eu égard au pourcentage des droits de vote détenus par la société mère.

En l'absence de tout accord, contrat ou disposition de droit local limitant l'exercice du contrôle, toutes ces sociétés ont été considérées comme contrôlées au sens d'IFRS 10 et ont été consolidées par intégration globale.

Le Groupe n'est partie à aucun accord conjoint susceptible d'être traité selon les dispositions de la norme IFRS 11. SYNERGIE n'est partie prenante dans aucune entité structurée et ne répond pas aux critères définissant les sociétés d'investissement au regard des dispositions normatives.

Les intérêts ne conférant pas le contrôle (participations ne donnant pas le contrôle) ne représentent un pourcentage significatif dans aucune filiale.

SYNERGIE n'a cédé aucune participation au cours du présent exercice lui ayant fait perdre le contrôle d'une filiale ou réduire son influence au sein d'une filiale.

Transactions entre Groupe et minoritaires

Lors d'une transaction entre le Groupe et les minoritaires d'une filiale, une analyse économique de la transaction est effectuée au regard des critères fixés par les normes IFRS3, IFRS 10, IAS 32. Il est tenu compte de l'historique de la prise de contrôle de la filiale et des relations entre le groupe et les minoritaires de la filiale concernée notamment des options d'achat et de vente éventuellement consenties.

S'il ressort de l'analyse que l'opération est une opération entre associés, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés acquise vient réduire les capitaux propres part du Groupe.

S'il ressort de l'analyse qu'il s'agit d'une forme de rémunération accordée en contrepartie des services rendus, l'écart est comptabilisé en charges de personnel conformément à IFRS 2.

Cas particulier des options de vente consenties par le Groupe

Le Groupe suit les travaux de l'IASB et de l'IFRS IC qui pourraient conduire à une révision du traitement des options de vente consenties par le Groupe aux intérêts minoritaires (« puts minoritaires »).

En l'absence de directives spécifiques des IFRS, le Groupe applique les recommandations de l'AMF émises en novembre 2009 :

- Une dette est comptabilisée à la clôture pour le montant de la juste valeur du prix d'exercice ;
- Ce montant du put minoritaires est imputé sur la valeur comptable des intérêts minoritaires à hauteur de cette dernière ;
- L'écart entre le prix d'exercice du put minoritaires et la valeur comptable des intérêts minoritaires ci-dessus est imputé sur les capitaux propres part du Groupe.

1.3 Principaux jugements et estimations

L'établissement des états financiers, conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Cela concerne principalement :

- L'évaluation de la valeur recouvrable des actifs incorporels ;
- La détermination des provisions pour risques et charges ;
- Les durées des contrats de location et les taux d'actualisation retraités conformément à l'IFRS16 ;
- L'application de la norme IAS19 ;
- L'évaluation de la juste valeur de l'option de vente des minoritaires ;
- L'application de la norme IFRS 9.

Ces hypothèses et estimations peuvent s'avérer, dans le futur, différentes de la réalité.

1.4 Principes et méthodes comptables applicables aux comptes

1.4.1 Principes généraux de consolidation

Tous les comptes des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont clos au 31 décembre.

Les comptes sont présentés en milliers d'euros sauf indications spécifiques.

1.4.2 Méthodes de consolidation

Les opérations internes au Groupe, créances et dettes, produits et charges sont éliminées des comptes consolidés. En cas de fusion entre sociétés du Groupe ou de déconsolidation, les réserves consolidées ne sont pas affectées.

1.4.3 Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Le poste « Écarts d'acquisition » inclut les immobilisations incorporelles comptabilisées sous le poste « Fonds commerciaux » dans les comptes sociaux ainsi que les écarts d'acquisition comptabilisés dans le cadre du processus de consolidation.

Ils représentent la différence non affectée entre le prix d'acquisition et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date de prises de contrôle.

Dans le cas d'une acquisition donnant le contrôle avec existence d'intérêts minoritaires, le Groupe choisit soit de reconnaître un écart d'acquisition sur la totalité de l'actif net réévalué, y compris sur la quote-part revenant aux minoritaires (méthode du *goodwill* complet), soit de reconnaître un écart d'acquisition sur la quote-part acquise (méthode du *goodwill* partiel). Le choix s'effectue transaction par transaction.

Lorsqu'un regroupement d'entreprise avec existence d'intérêts minoritaires inclut un droit de vente de ces mêmes intérêts minoritaires, une dette est reconnue au bilan consolidé du montant du prix estimé de l'option avec pour contrepartie, une diminution des capitaux propres. Les variations ultérieures de cette dette liées à d'éventuels changements d'estimation sont constatées dans les réserves consolidées.

Les évaluations des actifs et passifs identifiables et, par voie de conséquence celle des écarts d'acquisition, sont opérées autant que possible dès la date de première consolidation. Toutefois, sur la base d'analyses et expertises complémentaires, le Groupe peut revoir ces évaluations dans les douze mois qui suivent l'acquisition, les révisions ne pouvant se faire que sur la base d'éléments identifiés à la clôture du dernier exercice clos.

Les écarts d'acquisition sont alloués aux différentes unités génératrices de trésorerie ; celles-ci sont essentiellement définies sur la base de pays dans lesquels opère le Groupe.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an selon IAS 36. Conformément à cette même norme, les frais d'acquisition consécutifs à un achat de société sont constatés en charges.

1.4.4 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées selon le modèle du coût historique.

Frais de recherche

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Frais de développement

Pour les nécessités et le développement de leur activité, chaque filiale est amenée de manière autonome à lancer des projets de développement et d'innovation afin de s'adapter aux évolutions réglementaires, de répondre aux attentes des clients, d'optimiser la gestion des CVthèques et les performances du logiciel paie/facturation pour l'intérim. Enfin, des actions innovantes sont menées dans le domaine de la sécurité informatique et de la transformation digitale.

Il convient de souligner qu'il s'agit de développements expérimentaux dans le domaine des nouvelles technologies et non de recherche fondamentale appliquée.

Les frais de développement concernent des logiciels créés en interne et sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut notamment démontrer :

- Son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- Sa capacité d'utiliser l'immobilisation incorporelle ;
- La disponibilité des ressources techniques et financières adéquates pour achever le développement et la vente ;
- Qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- Et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les autres frais de développement (création de site internet non marchand, développement de clientèle...) sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les logiciels sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation estimée. Sont considérés comme des frais de développement, les coûts d'analyse organique, de programmation et de mise en place de la documentation utilisateurs.

Autres immobilisations incorporelles acquises

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », un actif est une ressource contrôlée par l'entreprise du fait d'événements passés et à partir de laquelle on s'attend à ce que des avantages économiques futurs bénéficient à l'entité.

Une immobilisation acquise est reconnue dès lors qu'elle est identifiable et que son coût peut être mesuré de façon fiable.

La valorisation de la clientèle des sociétés acquises est effectuée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » ; certaines marques sont valorisées selon la même méthode, d'autres selon la méthode des redevances.

La clientèle étant à durée d'utilité définie est amortie. Les marques font l'objet ou non d'un amortissement selon que leur durée d'utilisation est définie ou non.

1.4.5 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production, lequel comprend les frais d'acquisition pour les immeubles.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon le modèle du coût historique. Les immobilisations acquises dans le cadre de crédits-baux suivent le même traitement (note n° 7.1).

Les amortissements sont calculés essentiellement selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité propre ; les bases amortissables tiennent compte des valeurs résiduelles confirmées par expertise.

Les durées d'utilisation retenues sont généralement les suivantes :

Nature de l'immobilisation	Durées en linéaire
Immobilisations incorporelles	
Concessions, Brevets, Droits similaires	1 à 5 ans
Clientèle	10 ans
Immobilisations corporelles	
Constructions	20 à 80 ans
Agencements et aménagements des constructions	7 à 10 ans
Matériel et outillage	5 ans
Installations générales	7 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Mobilier	10 ans

Compte tenu de l'activité du Groupe et des actifs corporels détenus, aucun composant significatif n'a été identifié, à l'exception de ceux concernant la filiale immobilière SYNERGIE PROPERTY et DCS EASYWARE.

1.4.6 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie.

La valeur d'utilité de chacun de ces actifs est déterminée par référence aux flux futurs de trésorerie nets actualisés des UGT (Unités Génératrices de Trésorerie) auxquelles ils appartiennent.

Les flux nets de trésorerie sont estimés selon des méthodes décrites en note n°5.

Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée en résultat opérationnel.

Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes de celles générées par d'autres groupes d'actifs. Elles sont déterminées essentiellement sur une base géographique (le pays) et par référence aux marchés dans lesquels opère notre Groupe. En termes d'activité, les services numériques font l'objet d'UGT spécifiques.

1.4.7 IFRS 16 « Contrats de locations »

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié sa nouvelle norme sur les contrats de location IFRS 16. Cette norme adoptée par l'Union Européenne est d'application obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2019. Elle impose au preneur de retraiter à son bilan l'ensemble des contrats de location, sauf à de rares exceptions. Compte tenu du nombre très important de contrats de location souscrits en tant que preneur par le Groupe, cette norme a une incidence significative sur la structure du bilan consolidé et, dans une moindre mesure, sur celle de l'état du résultat global consolidé.

Le Groupe a choisi la méthode simplifiée à date, avec une absence d'impact sur les capitaux propres d'ouverture.

Les durées d'utilisation probables des actifs pris à bail et les taux d'actualisation pratiqués doivent également se fonder sur des jugements et estimations de la direction en fonction de la situation future estimée la plus probable. Depuis le 31 décembre 2020, ces jugements ont également intégré la prise en compte de la position du comité d'interprétation des IFRS sur la notion de durée probable, conduisant à privilégier la vision économique à la vision purement juridique des contrats de location.

Ainsi, l'existence d'agencements et installations non récupérables associés aux contrats de location immobilière et amortis sur des durées plus longues que les contrats de location en cours a été prise en compte, ainsi que l'existence de pénalités indirectes et non négligeables encourues par la société et/ou le preneur en cas de sortie des baux en tacite reconduction. Les impacts financiers associés à ces jugements sont présentés en détails dans les notes 7.3 et 17.

1.4.8 Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont notamment constitués d'instrument des capitaux propres donnant accès au capital de sociétés non consolidées et de titres de créances dont l'échéance est supérieure à 12 mois.

1.4.9 Créances clients et reconnaissance des produits

Les créances clients sont comptabilisées pour leur montant nominal.

Dépréciation au titre du recouvrement incertain des créances

Lorsque les événements en cours rendent incertain le recouvrement de ces créances, celles-ci font l'objet d'une dépréciation différenciée selon la nature du risque (retard de règlement ou contestation de la créance, redressement judiciaire ou liquidation de biens), les différences usuelles de règlement dans les divers pays où le Groupe est implanté, la situation de chaque client et la part couverte par l'assurance.

Dépréciation au titre des pertes attendues

La norme IFRS 9 qui prescrit d'évaluer la dépréciation des créances clients non douteux à partir des pertes attendues et non avérées, a conduit le Groupe à évaluer un complément de dépréciation des créances clients afférent aux non douteux.

Le principal impact de cette norme pour le Groupe concerne le modèle de dépréciation des créances clients qui est établi sur la base des pertes attendues. Dans le respect de cette norme, le Groupe a appliqué la méthode simplifiée applicable aux créances clients permise par le paragraphe 5.5.15 de la norme.

Reconnaissance des produits

Les produits sont enregistrés au fur et à mesure de la réalisation des prestations de mise à disposition de personnel du Groupe. Cette procédure permet d'appliquer strictement les règles prescrites par la norme IFRS 15 en matière de reconnaissance des revenus.

Les prestations hors Travail Temporaire relatives notamment aux activités de recrutement et à l'activité Services Numériques sont principalement comptabilisées à l'avancement. Ces activités restent non significatives à l'échelle du Groupe.

1.4.10 Charge d'impôt

La charge d'impôt regroupe l'impôt sur les bénéfices exigible et l'impôt différé sur les différences temporaires entre les valeurs fiscales et les valeurs consolidées, ainsi que sur les retraitements effectués dans le cadre du processus de consolidation.

Elle intègre également la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE en France) et diverses taxes assimilées dont l'IRAP en Italie.

Lorsque les perspectives à court terme des sociétés du Groupe le permettent, des impôts différés actifs dont la récupération est probable sont comptabilisés.

La fiscalité différée, liée à l'activation des déficits fiscaux, a été retraitée en faisant usage du taux d'impôt sur les sociétés de droit commun connu à la date de clôture. Les impôts différés actifs et passifs résultant de décalages temporaires sont comptabilisés, pour les sociétés françaises, suivant la méthode du report variable en incluant également la contribution sociale de 3,3%.

Ils correspondent à la constatation de l'incidence des décalages existants entre la comptabilisation de certains produits et charges et leur prise en compte pour la détermination du résultat fiscal.

D'autre part, les déficits fiscaux ne sont pris en compte pour la détermination de l'actif fiscal latent que lorsqu'ils présentent une forte probabilité d'imputation sur les profits taxables futurs.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés conformément à la norme IAS 12.

1.4.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent principalement des éléments liquides et dont les variations de juste valeur sont non significatives tels que les liquidités en comptes courants bancaires et les parts d'OPCVM de trésorerie, dans la mesure où elles répondent aux conditions définies par l'AFTE et l'AFG validées par l'AMF.

1.4.12 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque l'entreprise a une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation et que le montant de celle-ci peut être estimé de manière fiable.

Lorsque l'échéance attendue de la provision est à plus d'un an, le montant de celle-ci est actualisé.

1.4.13 Engagements de retraites et assimilés

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués par un calcul prenant en compte des hypothèses de progression de salaire, d'espérance de vie et de rotation des effectifs.

Ces évaluations, qui concernent les indemnités de fin de carrière en France, sont effectuées au minimum une fois par an.

L'interprétation IFRIC de 2021 n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes.

1.4.14 Actions propres

Toutes les actions propres détenues par le Groupe sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres, conformément à la norme IAS 32. Le résultat de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en variation des capitaux propres.

1.4.15 Informations sectorielles

En application d'IFRS 8, l'information sectorielle a été organisée conformément aux éléments de reporting présentés au principal décideur opérationnel. Cette distinction est fondée sur les systèmes internes d'organisation et sur la structure de gestion du Groupe. Ces informations sont détaillées dans la note n°26.

1.4.16 Méthodes de conversion des états financiers des filiales étrangères

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro.

Concernant les filiales étrangères, la méthode de conversion retenue pour les comptes en devises est la méthode dite du taux de clôture, consistant à convertir au cours de clôture les comptes de bilan hors capitaux propres et au cours moyen de la période pour le compte de résultat.

Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en capitaux propres.

1.4.17 Instruments financiers

Dans le cadre de l'information financière requise par la norme IFRS 7, et conformément à la norme IFRS 9, les instruments financiers du Groupe sont comptabilisés comme suit à leur date de transaction :

En milliers d'euros	Catégorie	Notes	N° comptable	Valeur 2023	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur 2023
ACTIFS								
Créances commerciales								
		10						
Créances clients et comptes rattachés	Prêts & Créances			656 287	X			656 287
Autres actifs financiers								
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts & Créances							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Juste valeur par résultat	12		393 952		X		393 952
PASSIFS								
Dettes financières								
		16						
Emprunts et autres dettes financières	Passif financier au coût amorti			43 968	X			43 968
Dettes commerciales								
		19						
Fournisseurs et comptes rattachés	Passif financier au coût amorti			30 198	X			30 198
Dettes sur titres de participation							X	
Autres passifs financiers	Passif financier au coût amorti				X			

Parmi les équivalents de trésorerie, il n'y a pas d'OPCVM de trésorerie cotés sur un marché actif (niveau 1).

Les instruments financiers à l'exception de la trésorerie et des équivalents de trésorerie sont, au regard de la norme IFRS 7, considérés comme des données de niveau 3 ; il s'agit notamment des créances commerciales, des emprunts et des dettes financières.

La juste valeur des créances clients, compte tenu des échéances courtes de paiement des créances, est assimilée à leur valeur nominale.

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme et soumis à un risque faible de variation de valeur. Ces placements de trésorerie sont valorisés à leur juste valeur et les gains et pertes latents ou réalisés sont comptabilisés en résultat financier ; la juste valeur est déterminée par référence au prix du marché à la date de clôture de l'exercice.

L'état de variation des dépréciations sur actifs financiers est le suivant :

En milliers d'euros	2022	Augmentation	Diminution	2023
Actifs financiers non courants	7	-	-	7
Créances clients	19 696	4 956	3 406	21 246
Autres créances	1 136	179	95	1 220
Trésorerie et instruments de trésorerie	-	-	-	-
Autres actifs financiers courants	-	-	-	-
Total	20 839	5 135	3 500	22 473

Note 2 Évolution du périmètre de consolidation

Variation de périmètre

Le périmètre de consolidation a évolué au cours du premier semestre 2023 pour tenir compte de l'intégration du groupe Runtime qui a été acheté le 12 mai 2023. Le groupe SYNERGIE a acquis 97,5% de la société de droit allemand Runtime Group GmbH qui possède elle-même 100% des sociétés RUNTIME PERSONAL GmbH, RUNTIME GmbH, et DG TIMEWORK GmbH qui détient elle-même UNISTAFF GmbH à 100%. Les cinq sociétés composant le Groupe RUNTIME ont été acquises le 12 mai 2023 avec une date d'intégration au périmètre de consolidation le 1^{er} mai.

La méthode du Goodwill complet a été appliquée à cette acquisition conduisant à un écart d'acquisition de 18 169K€ au 31 décembre 2023.

L'impact de cette acquisition sur le résultat consolidé est de 698K€ et sur le chiffre d'affaires de 50 814 K€.

Une sortie de trésorerie de 20 930K€ a été constatée au cours du premier semestre 2023.

Les travaux de valorisation des actifs et passifs ainsi que l'évaluation et la détermination du Goodwill tels que requis par la norme IFRS 3 révisée sont en cours et seront finalisés dans les 12 mois suivant la date d'acquisition.

Conformément à ce qui avait été communiqué dans le rapport annuel du 31 décembre 2022, à la suite de l'acquisition du Groupe INTERKADRA, le Groupe SYNERGIE a procédé à l'affectation du prix d'acquisition tel que requis par la norme IFRS 3. Le goodwill provisoire présentait un solde brut de 14 676K€ (dont 1 070K€ d'écart de conversion). Ce dernier a été réparti entre une marque d'une valeur brute de 1 336K€ (avec un IDP constaté de 254K€) et la clientèle d'une valeur brute de 5 935K€ (avec un IDP constaté de 1 128 K€). Le montant résiduel de 8 787K€ a été maintenu en goodwill.

Rachat de minoritaires

Le Groupe a procédé à l'acquisition en juillet de 0.44% de la holding britannique ACORN (SYNERGIE) UK pour porter la participation à 100%, conduisant à un décaissement de 77 K€.

Note 3 Renseignements concernant les sociétés consolidées

Les renseignements concernant les sociétés consolidées sont communiqués dans le tableau ci-dessous, étant précisé que le GIE ISGSY, entièrement contrôlé par les sociétés du Groupe, accueille les services administratifs d'intérêt général.

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES	SIÈGE SOCIAL	N° SIREN (1)	% DE CONTRÔLE REVENANT A SYNERGIE		% D'INTÉRÊT REVENANT A SYNERGIE		MÉTHODE DE CONSOLIDATION (2)	
			déc-23	déc-22	déc-23	déc-22	déc-23	déc-22
SOCIÉTÉ MÈRE								
SYNERGIE S.E	Boulogne-Billancourt 92100	329 925 010						
FILIALES FRANÇAISES DE SYNERGIE SE								
AILE MÉDICALE	Boulogne-Billancourt 92100	303 411 458	100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE CONSULTANTS	Boulogne-Billancourt 92100	335 276 390	100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
DIALOGUE & COMPÉTENCES	Boulogne-Billancourt 92100	309 044 543	100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE EXECUTIVE	Boulogne-Billancourt 92100	343 592 051	100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE INSERTION	Boulogne-Billancourt 92100	534 041 355	100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE PROPERTY	Boulogne-Billancourt 92100	493 689 509	100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
FILIALE COMMUNE								
I.S.G.S.Y.	Boulogne-Billancourt 92100	382 988 076	100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
FILIALES ÉTRANGÈRES DE SYNERGIE SE								
SYNERGIE ITALIA SPA	Turin ITALIE		85,00	85,00	85,00	85,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE BELGIUM	Anvers BELGIQUE		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE s.r.o	Prague RÉP. TCHÈQUE		98,85	98,85	98,85	98,85	GLOB	GLOB
SYNERGIE TEMPORARY HELP	Prague RÉP. TCHÈQUE		98,00	98,00	98,00	98,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE TEMPORARY HELP SLOVAKIA	Bratislava SLOVAQUIE		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE INTERNATIONAL EMPLOYMENT SOLUTIONS (SIES)	Barcelone ESPAGNE		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
FILIALES DE SIES								
DCS EASYWARE	Lyon 69003 FRANCE	797 080 397	100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE TT	Barcelone ESPAGNE		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE E.T.T.	Porto PORTUGAL		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE Travail Temporaire	Esch/Alzette LUXEMBOURG		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE PARTNERS	Esch/Alzette LUXEMBOURG		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE HUNT INTERNATIONAL	Montréal CANADA		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
ACORN (SYNERGIE) UK	New port ROYAUME-UNI		100,00	99,56	100,00	99,56	GLOB	GLOB
SYNERGIE PERSONAL DEUTSCHLAND	Karlsruhe ALLEMAGNE		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
RUNTIME GROUP	Bremen ALLEMAGNE		97,50	-	97,50	-	GLOB	-
SYNERGIE (SUISSE)	Lausanne SUISSE		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE HUMAN RESOURCES	Schjindel PAYS BAS		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
SIES AUSTRIA BETEILIGUNGS	St. Pölten AUTRICHE		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
INTERKADRA	Cracovie POLOGNE		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
GROUPA IK	Cracovie POLOGNE		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB

(1) N° SIREN : numéro d'identification au répertoire national des entreprises

(2) Méthode de consolidation : intégration globale soit GLOB en abrégé ou mise en équivalence soit MEQ en abrégé

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES	SIÈGE SOCIAL	N° SIREN (1)	% DE CONTRÔLE REVENANT A SYNERGIE		% D'INTÉRÊT REVENANT A SYNERGIE		MÉTHODE DE CONSOLIDATION (2)	
			déc-23	déc-22	déc-23	déc-22	déc-23	déc-22
FILIALE DE SYNERGIE PRAGUE								
SYNERGIE SLOVAKIA	Bratislava SLOVAQUIE		78,00	78,00	77,10	77,10	GLOB	GLOB
FILIALE DE SYNERGIE ITALIA SPA								
SYNERGIE HR SOLUTIONS	Turin ITALIE		100,00	100,00	85,00	85,00	GLOB	GLOB
FILIALE DE SYNERGIE TT								
SYNERGIE HUMAN RESOURCE SOLUTIONS	Barcelone ESPAGNE		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
FILIALE DE SYNERGIE HRS								
SYNERGIE OUTSOURCING	Barcelone ESPAGNE		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
FILIALE DE SYNERGIE E.T.T.								
SYNERGIE OUTSOURCING	Porto PORTUGAL		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
FILIALES D'ACORN (SYNERGIE) UK								
ACORN RECRUITMENT	New port ROYAUME-UNI		100,00	100,00	100,00	99,56	GLOB	GLOB
ACORN RAIL	"		100,00	100,00	100,00	99,56	GLOB	GLOB
ACORN GLOBAL RECRUITMENT	"		100,00	100,00	100,00	99,56	GLOB	GLOB
CONCEPT STAFFING	"		100,00	100,00	100,00	99,56	GLOB	GLOB
FILIALES DE SHR BV								
SYNERGIE LOGISTIEK BV	Schijndel PAYS BAS		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
SYNERGIE INTERNATIONAL RECRUITMENT BV	Schijndel PAYS BAS		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
FILIALE D'ACORN GLOBAL RECRUITMENT								
SYNACO GLOBAL RECRUITMENT PTY	Adelaide AUSTRALIE		100,00	100,00	100,00	99,56	GLOB	GLOB
FILIALES DE SYNACO GLOBAL RECRUITMENT PTY								
SYNERGIE RESOURCES PTY	Adelaide AUSTRALIE		100,00	100,00	100,00	99,56	GLOB	GLOB
ENTIRE RECRUITMENT SYNACO PTY	Adelaide AUSTRALIE		100,00	100,00	100,00	99,56	GLOB	GLOB
FILIALE DE SYNERGIE SUISSE								
SYNERGIE INDUSTRIE & SERVICES	Lausanne SUISSE		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
FILIALE DE SIES AUSTRIA BETEILIGUNGS								
SYNERGIE PERSONAL AUSTRIA	St. Pölten AUTRICHE		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
FILIALES DE DCS EASYWARE								
SEIN	Pampelune ESPAGNE		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
DCS BELGIUM	Bruxelles BELGIQUE		100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
DCS ITALIA	Turin ITALIE		100,00	-	100,00	-	GLOB	-
FILIALES DE INTERKADRA								
IK FRANCE	Lille 59350 FRANCE	838 782 159	100,00	100,00	100,00	100,00	GLOB	GLOB
FILIALES DE RUNTIME GROUP								
RUNTIME	Bremen ALLEMAGNE		100,00	-	97,50	-	GLOB	-
RUNTIME PERSONAL	Bremen ALLEMAGNE		100,00	-	97,50	-	GLOB	-
DG TIMEWORK	Bremen ALLEMAGNE		100,00	-	97,50	-	GLOB	-
FILIALES DE DG TIMEWORK								
UNISTAFF	Bremen ALLEMAGNE		100,00	-	97,50	-	GLOB	-

(1) N°SIREN : numéro d'identification au répertoire national des entreprises

(2) Méthode de consolidation : intégration globale soit GLOB en abrégé ou mise en équivalence soit MEQ en abrégé

Note 4 Sociétés non consolidées

La société de droit chinois SYNERGIE QINGDAO, détenue à 75% par SYNERGIE SE et sans activité durant l'année, n'a pas été consolidée au 31 décembre 2023.

Il en est de même :

- De la participation dans CONDOGEST, société de droit italien, créée en 2021, à hauteur de 20% ;
- De la participation prise en avril 2022 dans GoMyCode, société de droit néerlandais, à hauteur de 2,30%.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES DE BILAN

Note 5 Écarts d'acquisition et autres incorporels liés aux acquisitions

5.1 Variation des écarts d'acquisition nets

En milliers d'euros	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Ecart de conversion	31/12/2023
Écarts d'acquisition	113 212	19 327	5 890	1 163	127 812
Total	113 212	19 327	5 890	1 163	127 812

Les principales variations de l'écart d'acquisition au 31 décembre 2023 sont dues à l'écart d'acquisition préliminaire de RUNTIME pour 18,2M€ et à l'allocation définitive d'INTERKADRA pour -5,9M€.

Le détail des survaleurs nettes se présente de la façon suivante :

UGT - En milliers d'euros	Écarts	Écarts
	d'acquisition	d'acquisition
	31/12/2023	31/12/2022
France	41 474	41 474
Allemagne	34 745	15 418
Pologne	8 786	13 606
Autriche	11 573	11 573
Pays-Bas	11 001	11 001
Belgique	6 493	6 493
Espagne	5 569	5 569
Royaume-Uni	4 630	4 537
Italie	2 773	2 773
Autres	768	768
Total	127 812	113 212

5.2 Amortissements et dépréciations des incorporels liés aux acquisitions

Les méthodes de valorisation des marques et clientèles sont celles décrites dans la note n°1.4.4. La valeur recouvrable des UGT retenues, soit les pays où SYNERGIE est implantée, a été déterminée sur la base de leur valeur d'utilité.

5.2.1 Méthodologie

La valeur d'utilité de chaque UGT est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisée selon les principes suivants :

- Les flux de trésorerie sont issus des budgets annuels 2024 des UGT établis par le management local et approuvé par la Direction. Il a été tenu compte d'une prudence raisonnée dans l'établissement des budgets 2024 dans un contexte d'incertitude économique ;
- Projection des flux de trésorerie pour l'année 2024 sur la base du budget opérationnel des différentes UGT établi par le management local et approuvé par la Direction. Ces projections ne présentent pas d'écart majeur avec celles établies au 30 juin 2023 ;
- La projection des quatre années suivantes des flux de trésorerie basés est déterminée par la Direction Groupe, en tenant compte des perspectives économiques dans les zones géographiques concernées, et notamment sur l'Allemagne dont les principales hypothèses sont :
 - accroissement des volumes d'activité,
 - évolution favorable du mix clients,
 - synergies de coûts suite à l'intégration de Runtime,
- Au-delà de quatre ans, les projections futures de trésorerie sont extrapolées avec un taux de croissance à l'infini de 2% ;
- Les flux de trésorerie sont ensuite actualisés selon un taux différencié par UGT. Les taux d'actualisation Groupe retenus sont déterminés en tenant compte : d'un taux sans risque (OAT 10 ans) et d'une prime de risque de marché ; une prime de risque complémentaire peut être appliquée lorsqu'un différentiel d'inflation significatif a été constaté avec le taux France ou pour certaines petites filiales à clientèle plus concentrée ;
- La société applique l'approche tenant compte des droits d'utilisation et passifs des locations actualisés d'IFRS 16.

Les taux d'actualisation sont appliqués à des flux de trésorerie après impôts. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables comparables à celles obtenues en utilisant un taux avant impôt à des flux de trésorerie non fiscalisés, comme demandé par l'IAS 36.

Les hypothèses retenues pour le taux d'actualisation et de croissance à l'infini par UGT sont les suivantes :

UGT	Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
France TT/ ESN	8,08%	7,67%	2,0%	2,0%
Allemagne	8,08%	7,53%	2,0%	2,0%
Pologne	8,72%	n.a	2,0%	2,0%
Autriche	8,08%	7,53%	2,0%	2,0%
Pays-Bas	8,08%	7,53%	2,0%	2,0%
Belgique	8,08%	7,60%	2,0%	2,0%
Espagne	8,35%	8,24%	2,0%	2,0%
Royaume-Uni	8,08%	7,59%	2,0%	2,0%
Italie	9,10%	9,67%	2,0%	2,0%
Autres	8,08%	7,53%	2,0%	2,0%

5.2.2 Dépréciation de Goodwill

Au cours de l'exercice, aucune perte de valeur n'a été constatée. En 2022, une dépréciation de 2 600k€ a été comptabilisée sur l'UGT Allemagne. L'acquisition de Runtime, qui dispose d'un maillage territorial et d'une offre de services complémentaires à SYNERGIE PERSONAL DEUTSCHLAND permet à SYNERGIE un accroissement des volumes d'activité, une évolution favorable d'une mix clients et des synergies de coûts favorable sur l'UGT Allemagne.

5.2.3 Sensibilité

Les conséquences d'une modification des paramètres présentés ci-dessous sur la dépréciation des écarts d'acquisition ont fait l'objet d'une analyse de sensibilité en testant :

- La diminution du taux de croissance de 1% ;
- L'augmentation du taux d'actualisation de 0,5%.

L'augmentation du taux d'actualisation de 0,5%, conjointement à une diminution du taux de croissance de 1% à l'infini ne conduirait pas à une dépréciation supplémentaire.

- La diminution de l'Ebit

Aucune dépréciation supplémentaire ne serait constituée si l'Ebit diminuait de 5%.

Ci-dessous, les hypothèses de hausse cumulée du chiffre d'affaires permettant d'atteindre l'équilibre entre la valeur d'utilité et la valeur nette comptable comparée à la hausse cumulée du chiffre d'affaires retenue dans les Business Plan 2024 à 2028.

Pays	headroom (En milliers d'euros)	hausse cumulée de CA retenue (*)	hausse cumulée de CA d'équilibre (**)
Allemagne	15 510	41,9%	36,0%

(*) hausse cumulée de chiffre d'affaires retenue dans le BP de 2024 à 2028 (utilisée pour la valeur terminale).

(**) hausse cumulée de chiffre d'affaires nécessaire pour que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable de l'UGT.

Note 6 Autres immobilisations incorporelles

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2022	Entrées de Périmètre	Augmentations (*) (**)	Diminutions	31/12/2023
Logiciels et licences	14 844	352	1 892	271	16 817
Clientèle	70 192	-	5 961	-	76 153
Marques	16 893	-	1 353	-	18 246
Droits aux baux	328	-	-	-	328
Total	102 258	352	9 206	271	111 545

(¹) dont 340K€ écarts de conversion

(**) L'augmentation des postes marque et clientèle correspond principalement à l'affectation du prix d'acquisition d'INTERKADRA qui a été réalisée au cours du premier semestre 2023. La marque a été valorisée à 1 336K€ et la clientèle à 5 935K€.

Les variations des amortissements opérationnels s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2022	Entrées de Périmètre	Augmentations (*)	Diminutions (*)	31/12/2023
Logiciels et licences	12 652	225	1 382	265	13 993
Clientèle	45 965	-	5 313	14	51 264
Marques	2 656	-	493	-	3 149
Droits aux baux	-	-	-	-	-
Total	61 273	225	7 188	279	68 406

(¹) dont 21K€ écarts de conversion

Les variations des dépréciations s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2022	Entrées de Périètre	Augmentations (*)	Diminutions	31/12/2023
Logiciels et licences	-	-	-	-	-
Clientèle	5 117	-	114	-	5 230
Marques	3 051	-	3	-	3 054
Droits aux baux	-	-	-	-	-
Total	8 168	-	117	-	8 284

(*) dont 117K€ écarts de conversion

Les valeurs nettes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Logiciels et licences	2 824	2 192
Clientèle	19 659	19 111
Marques	12 043	11 186
Droits aux baux	328	328
Total	34 854	32 817

Le poste « Marques » est représentatif des marques identifiées par le Groupe.

Les clientèles des sociétés acquises font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée d'utilité estimée, les marques étant susceptibles d'être amorties lorsque la durée d'utilité est définie.

Le poste « Marques » est représentatif des marques acquises et exploitées par le Groupe SYNERGIE.

Note 7 Immobilisations corporelles et droits d'utilisation

7.1 Analyse du poste par catégorie

Les variations incluent les écarts de conversion et s'analysent comme suit :

Valeurs brutes

En milliers d'euros	31/12/2022	Entrées de périmètre	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
Terrains, constructions, installations techniques	51 160	-	5 587	2 592	54 155
Agencements, mobilier, matériel de bureau & informatique	53 693	1 152	6 076	2 924	57 997
Total	104 854	1 152	11 663	5 516	112 152
dont crédits baux	2 300	-	-	-	2 300

Amortissements

En milliers d'euros	31/12/2022	Entrées de périmètre	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
Terrains, constructions, installations techniques	6 990	-	1 018	169	7 839
Agencements, mobilier, matériel de bureau & informatique	35 905	851	5 411	1 758	40 408
Total	42 895	851	6 428	1 927	48 247
dont crédits baux	162	-	23	-	185

Valeurs nettes

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Terrains, constructions, installations techniques	46 315	44 170
Agencements, mobilier, matériel de bureau & informatique	17 589	17 788
Total	63 904	61 958
dont crédits baux	2 115	2 138

7.2 Ventilation des immobilisations corporelles nettes par zone monétaire

En milliers d'euros	2023	2022
Zone euro	60 067	58 083
Hors zone euro	3 837	3 876
Total	63 904	61 958

7.3 Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Groupe applique la norme IFRS 16 - Contrats de location qui se traduit :

- Au bilan par la comptabilisation de droits d'utilisation (contrats de location simple sous IAS 17) à l'actif et d'obligations locatives au passif ;
- Au compte de résultat par l'élimination des loyers concernés, remplacés par l'amortissement des droits d'utilisation et des charges d'intérêts des engagements locatifs.

Les variations de la période prennent en compte l'interprétation de l'IFRIC de novembre 2019 sur les durées probables d'utilisation.

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	01/01/2023	Augmentations	Diminutions	Écart de conversion	31/12/2023
Immobilier	92 974	16 347	9 154	369	100 537
Véhicules et autres	18 199	7 611	8 034	50	17 826
Total	111 173	23 957	17 188	420	118 363

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	01/01/2023	Augmentations	Diminutions	Écart de conversion	31/12/2023
Immobilier	(34 682)	(12 366)	6 558	(106)	(40 595)
Véhicules et autres	(10 526)	(5 335)	7 320	(23)	(8 564)
Total	(45 208)	(17 701)	13 878	(129)	(49 159)

Les variations des valeurs nettes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	01/01/2023	Écart de conversion	Variation de la période	31/12/2023
Immobilier	58 293	264	1 385	59 942
Véhicules et autres	7 673	27	1 562	9 262
Valeur nette	65 966	291	2 947	69 204

Note 8 Actifs financiers non courants

8.1 Détail des comptes de bilan

En milliers d'euros	Montants bruts 2023	Provisions	Montants nets 2023	Montants nets 2022
Titres mis en équivalence	-	-	-	-
Autres titres de participation	686	-	686	686
Autres titres immobilisés	347	7	340	339
Prêts	100	-	100	100
Autres actifs financiers	3 462	-	3 462	2 841
Total	4 595	7	4 588	3 965

Les autres titres de participations correspondent aux titres détenus dans la filiale de droit chinois SYNERGIE QINGDAO, dans la société de droit italien CONDOGEST (20% du capital) créée en 2021 et dans GoMyCode, société de droit néerlandais acquise en avril 2022. Ils sont évalués à leur juste valeur à la clôture de l'exercice.

Les autres titres immobilisés correspondent à des participations inférieures à 20%.

Les autres actifs financiers sont constitués principalement des dépôts de garantie sur loyers commerciaux.

8.2 Variation des actifs financiers non courants (valeur nette)

En milliers d'euros	31/12/2022	Entrées de périmètre	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
Titres mis en équivalence	-	-	-	-	-
Autres titres de participation	686	-	-	-	686
Autres titres immobilisés	339	1	1	-	340
Prêts	100	-	-	-	100
Autres actifs financiers	2 841	109	2 242	1 730	3 462
Total	3 965	110	2 243	1 730	4 588

8.3 Actif destiné à la vente

Les titres détenus en vue d'une vente, évalués à une juste valeur à hauteur de 3 847K€ et reclassés en actifs détenus en vue de la vente pour un total de 9 793K€ sur 2022, ont été cédés

au cours de l'exercice 2023. Par conséquent, ces titres ne figurent plus dans les états financiers de l'exercice 2023.

Note 9 Impôts différés

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Actif fiscal différé créé au titre de :			
Déficits fiscaux reportables	89	83	6
Décalages temporaires	7 303	6 964	339
Total actif fiscal latent	7 392	7 046	345
Passif fiscal latent	10 418	10 255	162
Total	(3 026)	(3 209)	183

Conformément à l'amendement apporté à IAS 12, aucun impôt différé n'a été comptabilisé au titre du nouvel impôt minimum mondial (Pilier 2 BEPS OCDE) instauré à compter de 2024. Le groupe a simulé les impacts de cette nouvelle législation sur ses comptes 2023 et ne s'attend pas à une imposition complémentaire significative.

Dans un souci de prudence, certains déficits fiscaux reportables au taux de droit commun n'ont pas été retenus. L'économie d'impôt correspondante se serait élevée à 3 316K€, dont 606K€ au titre de 2023.

Échéancier du montant des déficits non activés par date d'expiration :

En milliers d'euros	2023
< 1 an	131
1 an <> 5 ans	316
> 5 ans	2 418
Illimité	451
Total	3 316

Les impôts différés passifs d'un montant total de 10 418K€ concernent essentiellement les marques et clientèles nettes des amortissements pratiqués depuis l'acquisition (7 576K€), les amortissements dérogatoires (1 126K€) et l'écart d'évaluation sur un bien immobilier (629K€).

Note 10 Clients

Les créances clients et comptes rattachés s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	0 à 90 jours	90 à 180 jours	à + de 180 jours	31/12/2023	31/12/2022
Créances clients	637 892	8 467	19 421	665 780	646 250
Factures à établir	6 989	59	4 706	11 754	11 160
Provision pour dépréciation	(6 299)	(877)	(14 071)	(21 246)	(19 696)
Total	638 582	7 649	10 056	656 287	637 714

Les méthodes utilisées pour l'évaluation des créances clients sont décrites en note n°1.4.9.

Les cessions de créances et l'affacturage destinés à financer le crédit client sont décompensés et une dette financière figure au passif du bilan au titre de ce financement.

L'entité SYNERGIE PERSONAL AUSTRIA dispose d'un contrat d'affacturation de créances commerciales, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- un paiement immédiat des factures clients dès leur création et avant échéance ;
- une gestion du poste clients : relance et recouvrement des factures ;
- le contrat est conclu sans limitation de durée et est résiliable à tout moment (préavis de 90 jours).

Le montant des créances affacturées au bilan s'élève à 8 727K€ et le montant des dettes d'affacturation au bilan s'élève à 7 854K€ soit un montant net de 873K€.

Note 11 État des échéances des actifs courants à la clôture de l'exercice

En milliers d'euros	Montants nets		< 1 an		> 1 an	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Actif courant						
Clients douteux ou litigieux	2 750	2 674	-	-	2 750	2 674
Autres créances clients	653 537	635 040	653 537	635 040	-	-
Sous-Total 1	656 287	637 714	653 537	635 040	2 750	2 674
Personnel et comptes rattachés	2 374	2 440	2 374	2 440	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	58 310	38 501	58 310	38 501	-	-
Impôts sur les bénéfices (*)	19 686	15 104	19 686	15 104	-	-
Autres impôts et taxes	547	169	547	169	-	-
Débiteurs divers	4 385	3 113	4 385	3 113	-	-
Charges constatées d'avance	7 620	5 327	7 620	5 327	-	-
Sous-Total 2	92 923	64 653	92 923	64 653	-	-
Totaux	749 210	702 368	746 460	699 694	2 750	2 674

(*) diminution de l'impôt sur les bénéfices lié à la créance CICE 2018 récupérée en 2022.

Note 12 Actifs financiers courants et trésorerie

En milliers d'euros	2023	2022
Comptes à terme	136 251	110 658
Autres disponibilités	257 701	262 679
Trésorerie inscrite à l'actif	393 952	373 337

Conformément à la norme IAS 7, les dépôts à terme (136,3M€) ont été classés en Trésorerie et équivalents de trésorerie du fait de leur liquidité (possibilité de les dénouer à tout moment) et de l'absence de risque de perte.

Ils sont évalués à leur juste valeur à la clôture de l'exercice.

Note 13 Capitaux propres

13.1 Capital social

Le capital est composé au 31 décembre 2023 de 24 362 000 actions au nominal de 5 €, soit 121 810 000 €.

Les actions bénéficient d'un droit de vote double lorsqu'elles sont maintenues au nominatif pendant deux ans au moins.

13.2 Affectation du résultat 2022

L'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2023 (3^{ème} résolution) a approuvé la distribution de dividendes proposée, soit 19 490K€, les actions propres détenues au jour de la mise en paiement ne donnant toutefois pas droit au paiement de celui-ci. Il en a résulté une distribution effective de 18 924 K€.

13.3 Actions propres

L'animation du titre est confiée à un prestataire de services, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement « AFEI », reconnue par l'AMF.

Au 31 décembre 2023, SYNERGIE détient deux catégories d'actions propres :

- Celles acquises dans le cadre du contrat de liquidité (7 583 actions soit 0,03% du capital social) ;
- Celles acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions tel qu'approuvé par l'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2023 (834 354 actions soit 3,42% du capital social).

Les cessions de 2023 ont dégagé une plus-value de 153K€ inscrite dans les réserves.

La valeur brute des actions propres constatée en diminution des capitaux propres s'élève à 18 580K€ au 31 décembre 2023.

Note 14 Provisions et dettes pour avantages du personnel

14.1 Détail des provisions

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Indemnités de départ en retraite France	9 131	8 293	838
Indemnités de départ en retraite Allemagne et Autriche	311	334	(23)
Indemnités Pologne	237	179	59
Prime de fin de contrat Italie	307	208	99
Indemnité Autriche	-	-	-
Total provisions pour avantage au personnel	9 986	9 013	972
Participation des salariés + 1 an	-	-	-
Total	9 986	9 013	972

L'ensemble des provisions et dettes pour avantages du personnel ci-dessus a fait l'objet d'une actualisation.

En milliers d'euros	2023	2022
Valeur actualisée des droits	9 131	8 293
Droits couverts par les actifs financiers	-	(4)
Engagement net	9 131	8 289

14.2 Information sur les avantages du personnel

Les engagements de retraite des salariés permanents relatifs aux régimes de retraite à prestations définies, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées en application de la norme IAS 19 ; les hypothèses retenues au 31 décembre 2023 sont les suivantes :

- Taux d'augmentation des salaires : 2,1%
- Taux de rotation du personnel : déterminé par tranches d'âge
- Taux de charges sociales : selon taux réel constaté par société (entre 31,88% et 44,56%)

- Table de mortalité : INSEE 2017-2019
- Taux d'actualisation (base iBoxx) : 3,15%
- Estimation sur la base d'un départ moyen à 65 ans
- Départ à l'initiative du salarié
- Application de la méthode rétrospective

Les indemnités de départ en retraite versées en 2023 se sont élevées à 867K€ contre 496K€ en 2022.

Compte tenu des évolutions législatives en France, la provision a été estimée à compter de 2010 sur la base d'un départ moyen à 65 ans.

Au 31 décembre 2023, la variation de provision pour indemnités de départ en France s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Brut
Coût des services rendus	569
Coût financier	311
Écart actuariel ⁽¹⁾	745
Modification de régime ⁽²⁾	80
Prestations payées	(867)
Sous-total	838
Autres variations (Allemagne, Italie)	134
Entrée de périmètre (Pologne)	-
Total	972

⁽¹⁾ L'effet de l'écart actuariel net d'impôt est -552K€

⁽²⁾ Intégration d'un 13^{ème} mois

Une variation de +0,5% du taux d'actualisation a un impact de -497K€ sur l'estimation de la provision et une variation de -0.5% a un impact de +538K€. Les avantages du personnel des filiales étrangères, autres que ceux couverts par des provisions, ne sont pas significatifs.

Note 15 Provisions pour risques et charges courantes

15.1 Détail des provisions

En milliers d'euros	2022	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	2023
Provisions pour litiges	2 033	-	1 200	942	2 291
Autres provisions risques	588	21	87	305	391
Total provisions risques	2 621	21	1 288	1 247	2 682
Autres provisions charges	1	-	8	0	9
Total	2 622	21	1 296	1 247	2 691

15.2 Utilisation des provisions

La part des reprises de provisions utilisées correspond à 321K€.

Note 16 Emprunts et dettes financières

16.1 Emprunts et dettes financières non courantes

Analyse par catégorie et échéance de remboursement en valeur comptable au bilan

En milliers d'euros	Total		1 an < 5 ans		> 5 ans	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts auprès étab. financiers	9 074	14 538	8 385	12 723	689	1 815
Autres emprunts et dettes fin divers	1 552	1 793	1 552	1 793	-	-
Dettes financières non courantes	10 626	16 330	9 936	14 515	689	1 815
Dettes de location à long et moyen terme	54 266	51 762				
Total	64 892	68 092				

Au 31 décembre 2023, l'ensemble de la dette brute est comptabilisé au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif déterminé après prise en compte des frais d'émission et des primes d'émission identifiés et rattachés à chaque passif.

16.2 Emprunts et dettes financières courantes

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Établissements de crédit	5 464	9 470
Emprunts et dettes financières divers	387	377
Dettes financières courantes	5 851	9 847
Dettes de location à court terme	15 566	17 161
Total	21 416	27 009

16.3 Concours bancaires courants et trésorerie nette

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Solde créditeurs de banque	27 427	38 415
Int.courus/solde créd.banque	65	41
Total	27 492	38 456
Trésorerie et équivalents de trésorerie	393 952	373 337
Trésorerie nette	366 460	334 880

16.4 Ventilation par zone monétaire et maturité des contrats d'emprunts et autres dettes financières

En milliers d'euro	Montants				< 1 an		1 an << 5 ans		> 5 ans	
	2023	%	2022	%	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Euro	14 538	100%	21 781	91%	5 464	7 243	8 385	12 723	689	1 815
Autre	-	-	2 227	9%	-	2 227	-	-	-	-
Total	14 538	100%	24 008	100%	5 464	9 470	8 385	12 723	689	1 815

16.5 Ventilation par nature de taux d'intérêts et maturité des contrats d'emprunts et autres dettes financières

En milliers d'euro	Montants				< 1 an		1 an << 5 ans		> 5 ans	
	2023	%	2022	%	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Fixe	14 538	100%	23 310	97%	5 464	8 772	8 385	12 723	689	1 815
Autre	-	-	698	3%	-	698	-	-	-	-
Total	14 538	100%	24 008	100%	5 464	9 470	8 385	12 723	689	1 815

16.6 Analyse des emprunts et dettes financières portant intérêt

Montant nominal	Taux d'intérêt		Échéance	Capital restant dû		
	d'émission / nominal	effectif		2023 (K€)	2022 (K€)	
Emprunt 1,0 M€	(12/2010)	2,93%	2,93%	déc-25	161	238
" 1,7 M€	(02/2011)	1,75%	1,75%	déc-25	264	393
" 4,3 M€	(09/2012)	1,45%	1,45%	avr-23	-	128
" 1,57 M€	(05/2014)	2,60%	2,60%	mai-24	164	338
" 1,5 M€	(12/2014)	2,00%	2,00%	juin-25	247	407
" 4,0 M€	(02/2017)	0,65%	0,65%	sept-24	396	976
" 10,8 M€	(10/2017)	0,71%	0,71%	avr-23	-	1 098
" 7,5 M€	(12/2017)	1,35%	1,35%	sept-28	3 563	4 316
" 2,4 M€	(10/2018)	0,90%	0,90%	mai-24	246	734
" 2,6 M€	(09/2018)	Sonia 3M + 1,4%		oct-23	-	892
" 7,0 MAUD	(12/2018)		4,85%	4,85%	déc-23	-
" 6,5 M€	(06/2019)	1,32%	1,32%	déc-29	4 002	4 639
" 4,5 M€	(11/2019)	0,60%	0,60%	oct-26	2 111	2 806
" 4,5 M€	(11/2019)	0,50%	0,50%	nov-24	935	1 949
" 2,5 M€	(12/2019)	0,85%	0,85%	juin-25	764	1 269
" 1,65 M€	(10/2020)	0,61%	0,61%	oct-25	666	996
" 1,5 M€	(10/2021)	0,61%	0,61%	janv-27	887	1 171
Autres emprunts					132	959
Total (*)					14 538	24 008

(*) solde des emprunts présentés avant intérêts.

La majorité des emprunts en cours au 31 décembre 2023 finance des acquisitions immobilières (durée 7 à 15 ans) et les travaux y afférents (durée 7 ans) ou l'acquisition de nouvelles filiales.

Le montant total des échéances des emprunts remboursées au cours de l'exercice 2023 s'élève à 9 701 K€.

16.7 Exposition aux risques de marché de taux d'intérêts, de change et de liquidité

La Direction Financière du Groupe assure la centralisation des financements, de la gestion des changes, taux d'intérêts et risque de contrepartie.

16.7.1 Risque de taux d'intérêts

L'analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2023 met en évidence les points suivants :

- Les financements du Groupe à taux fixe ne sont pas impactés par l'évolution des taux d'intérêt. Les autres actifs et passifs financiers à court terme ne sont que de manière exceptionnelle sensibles aux variations de taux d'intérêts ;
- En l'absence d'activation de couverture matérielle de flux de trésorerie par des instruments de taux d'intérêt ou d'investissement net dans une entité étrangère, les fluctuations de taux d'intérêt n'ont aucun impact directement en capitaux propres du Groupe.

16.7.2 Risque de taux de change

SYNERGIE a un endettement financier essentiellement en euros au 31 décembre 2023, à l'exception de concours bancaires courants en Grande-Bretagne, en Suisse et en Australie.

Les cours de clôture par rapport à l'euro sont les suivants :

Devises	2023	2022
Livre Sterling	0,8691	0,8869
Dollar canadien	1,4642	1,4440
Franc suisse	0,9260	0,9847
Dollar australien	1,6263	1,5693
Couronne Tchèque	24,7240	24,1160
Zoty polonais	4,3395	4,6808

L'exposition au risque de change des avances en comptes courants en devises apportés aux filiales étrangères, s'analyse de la façon suivante au 31 décembre :

En milliers d'euros	Montants	Zone		
		Livre Sterling	Dollar Australien	Autres monnaies
Actifs monétaires 2023	17 381	17 381	-	-
Actifs monétaires 2022	16 563	16 563	-	-

L'analyse de sensibilité au risque de change au 31 décembre 2023 conduit à constater que l'impact à court terme d'une variation de +/- 10% de l'ensemble des devises respectives par rapport à l'euro s'établit à +/- 1 738 K€, sur la base des données de marché en date de clôture.

16.7.3 Risque de liquidité

La politique de financement du Groupe s'appuie sur la centralisation des financements externes et une trésorerie nette excédentaire au 31 décembre 2023

Il en résulte un risque de liquidité non significatif.

Le Groupe est soumis à des covenants bancaires qui ont tous été respectés à la clôture de l'exercice 2023.

Note 17 Dettes de location

L'échéancier de la dette de location présenté en valeur comptable au bilan est le suivant au 31 décembre 2023 :

En milliers d'euros	Dettes à moins d'un an	Dettes de 1 à 5 ans	Dettes au-delà de 5 ans	Total dette
Locations immobilières	11 282	32 319	16 907	60 508
Locations véhicules et autres	4 283	4 924	116	9 323
Total	15 566	37 243	17 023	69 832

Les variations des dettes de location présentées en valeur comptable au bilan s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	01/01/2023	Augmentations	Diminutions	Ajustements	31/12/2023
Locations immobilières	61 287	11 587	12 366	-	60 508
Locations véhicules et autres	7 636	7 023	5 335	-	9 323
Total	68 923	18 610	17 701	-	69 832

L'échéancier de la dette de location retenant les maturités contractuelles et sans actualisation au 31 décembre 2023 est le suivant :

En milliers d'euros	Dettes à moins d'un an	Dettes de 1 à 5 ans	Dettes au-delà de 5 ans	Total dette
Locations immobilières	12 239	33 587	13 107	58 933
Locations véhicules et autres	4 501	4 963	93	9 557
Total	16 740	38 550	13 200	68 490

Les taux marginaux d'endettement retenus par le Groupe pour actualiser les loyers sont les suivants :

1 ^{er} semestre 2023	France	Italie	Espagne	Allemagne	UK	Autres
Taux immobilier	3,590%	3,548%	3,553%	3,553%	3,584%	3,553%
Taux véhicules	3,929%	3,929%	3,929%	3,929%	3,929%	3,929%
2 ^{ème} semestre 2023	France	Italie	Espagne	Allemagne	UK	Autres
Taux immobilier	3,669%	3,684%	3,762%	3,762%	3,988%	3,669%
Taux véhicules	4,214%	4,214%	4,214%	4,214%	4,214%	4,214%

Le taux moyen pondéré de l'ensemble du portefeuille des contrats de location s'élève à 2,02 %.

Note 18 Autres passifs non courants

Nous avons procédé au reclassement intégral de tous les autres passifs non courants en tant qu'autres passifs courants au cours de la période.

Note 19 Fournisseurs

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Dettes fournisseurs	18 104	16 720
Factures à recevoir	12 094	10 824
Total	30 198	27 544

Note 20 État des autres passifs courants

En milliers d'euros	Montants	
	2023	2022
Fournisseurs	30 198	27 544
Personnel	257 586	242 922
Organismes sociaux	142 946	127 729
Impôt sur les bénéfices	16 272	15 716
Autres impôts et taxes	129 579	119 593
Sous-Total 1	576 580	533 504
Dettes sur immobilisations (*)	62 770	3 112
Autres dettes	14 590	12 087
Produits constatés d'avance	821	425
Sous-Total 2	78 180	15 624
Total	654 760	549 129

(*) Les dettes sur immobilisations varient principalement à la suite du reclassement, depuis le passif non courant, d'une part du complément de prix de la filiale INTERKADRA pour un montant de 3,4M€ et d'autre part de l'engagement de rachat de minoritaire (put italien) pour un montant de 53M€. Ce put a été revalorisé de 3M€ à la clôture annuelle de 2023 pour s'établir à une juste valeur de 56M€ exerçable entre 2024 et 2025.

NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT

Note 21 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué des facturations liées aux prestations de Gestion des Ressources Humaines et aux prestations réalisées par le Groupe de services numériques DCS dont la holding est DCS EASYWARE.

Il inclut au 31 décembre 2023 des facturations hors Travail Temporaire (placement de salariés permanents, outsourcing, formation, services numériques...) à hauteur de 141 506K€, soit 4,6% du chiffre d'affaires consolidé.

Ces activités, en cours de développement dans le Groupe, restent en l'état non significatives et ne constituent pas un secteur d'activité distinct.

Note 22 Charges opérationnelles

22.1 Charges de personnel

Les charges de personnel inscrites dans le résultat opérationnel courant sont constituées des éléments suivants :

En milliers d'euros	2023	2022
Salaires et traitements	2 187 126	2 053 972
Charges sociales	575 969	533 253
Participation des salariés	8 279	8 781
Total	2 771 375	2 596 006

22.2 Impact de la norme IFRS 16

Les redevances de loyers ont été retraitées à hauteur de 18 645K€ pour l'exercice 2023, en application d'IFRS 16.

Le montant des loyers issus de contrats bénéficiant d'une exemption au titre de la faible valeur ou durée de moins de 12 mois s'élève à 496 K€.

22.3 Autres informations sur les charges opérationnelles

Les dotations aux provisions sont présentées augmentées des charges irrécouvrables et diminuées des reprises de provisions.

Les transferts de charges ont été affectés aux postes du compte de résultat par nature de charges.

Le poste « autres produits et charges opérationnels » est ventilé en de nombreuses natures. Il inclut notamment des produits et charges non récurrents. Il comprend principalement en 2023 une régularisation de charges fiscales sur exercices antérieurs, relative à la filiale Italienne.

Note 23 Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	2023	2022
Produits de placements financiers (dont VMP)	3 398	4
Revenus financiers sur trésorerie	3 342	-
Revenus sur créances et divers	1 180	1 485
Produits de trésorerie et équivalents de tréso.	7 921	1 489
Intérêts sur contrats de location	(1 518)	(1 193)
Agios bancaires et divers	(3 103)	(2 024)
Intérêts des emprunts	(199)	(285)
Coût de l'endettement financier brut	(4 820)	(3 502)
Coût de l'endettement financier net (*)	3 101	(2 013)
Écarts de change	(148)	(904)
Ajustement juste valeur	(21)	3 847
Autres produits et charges	0	(9)
Autres produits et charges financiers	(169)	2 934
Total	2 932	921

(*) coût de l'endettement financier net hors contrats de location : 4 616K€ en 2023 et 1 020K€ en 2022

Note 24 Impôt sur les bénéfices

24.1 Charge d'impôt

La charge d'impôt inscrite au compte de résultat se ventile comme suit :

En milliers d'euros	2023	2022
Impôt sur les bénéfices	31 966	29 315
Impôts différés (produits)	1 312	1 931
Total Impôt sur les bénéfices	33 278	31 246
CVAE (France)	4 491	8 473
IRAP	2 641	2 369
Total Charge d'impôt	40 410	42 088

24.2 Taux effectif et preuve d'impôt

L'écart entre le montant de l'impôt sur le bénéfice calculé au taux normal d'imposition en France et le montant effectif d'impôt s'explique comme suit :

En milliers d'euros	2023	2022
Résultat avant charge d'impôt	118 987	130 302
Résultat avant impôt après CVAE et Irap	111 855	119 460
Taux d'impôt en vigueur en France	25,83%	25,83%
Impôt théorique	28 892	30 851
Différences de taux d'imposition à l'étranger	(639)	(1 095)
Retraitement juste valeur créance destinée à la vente	780	(780)
Dépréciation des survaleurs	-	671
Déficits fiscaux non activés	606	307
Différences permanentes	1 544	252
Transactions sans fiscalité et divers	2 095	1 040
Total impôt sur les bénéfices (note 24.1)	33 278	31 246
Taux effectif	29,8%	26,2%

Le poste "transactions sans fiscalité et divers" d'un montant de 2 095K€ concerne principalement une régularisation de charges fiscales sur exercices antérieurs, relative à la filiale italienne, sans impact impôt, dont l'économie d'impôt sur les sociétés se serait élevée à 1 964K€.

Note 25 Résultat par action

Le résultat par action est déterminé en rapportant le résultat net consolidé annuel, part du Groupe, au nombre d'actions correspondant au 31 décembre.

Il n'y a aucun instrument dilutif pouvant modifier le résultat net et le nombre d'actions retenues à l'exception du programme de rachat d'actions propres, dont l'incidence n'était pas significative en 2022 et 2023.

	2023	2022
Résultat net (part du groupe)	74 870K€	83 771K€
Nombre d'actions	24 362 000	24 362 000
Nombre d'actions auto-détenues	841 937	485 946
Nombre d'actions de base	23 520 063	23 876 054
Résultat par action (*)	3,18€	3,51€
Résultat dilué par action (*)	3,18€	3,51€

(*) rapporté au nombre d'actions de base

Note 26 Informations sectorielles

26.1 Informations par zone géographique

Le reporting utilisé par le management pour ses revues mensuelles porte principalement sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant, ce qui explique la remontée d'informations sectorielles sur ces principaux agrégats par zone géographique.

26.1.1 Éléments de compte de résultat

En milliers d'euros	Chiffre d'affaires		Résultat opérationnel courant ^(*)	
	2023	2022	2023	2022
France	1 292 947	1 250 123	60 448	73 189
Belgique	292 059	284 837	9 449	10 574
Autres Europe Nord et Est	417 440	322 698	7 602	7 788
Italie	788 128	736 156	45 861	42 288
Espagne, Portugal	245 821	246 143	2 435	3 107
Canada, Australie	72 075	76 065	2 090	1 119
Total	3 108 471	2 916 021	127 884	138 066

(*) avant amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition et des clientèles et marques acquises

dont Services numériques				
En milliers d'euros	Chiffre d'affaires		Résultat opérationnel courant ^(*)	
	2023	2022	2023	2022
France	53 968	54 084	5 981	6 988
Italie	9	-	(118)	-
Belgique	746	631	55	42
Espagne	21 318	20 954	562	1 129
Total	76 031	75 669	6 598	8 159

En milliers d'euros	Amortissements		Dépréciations	
	2023	2022	2023	2022
France	12 399	12 442	876	676
Belgique	2 566	2 854	51	(6)
Autres Europe Nord et Est	4 554	3 557	82	314
Italie	3 940	3 449	2 360	2 847
Espagne, Portugal	1 440	1 503	464	44
Canada, Australie	449	467	38	19
Total	25 347	24 272	3 871	3 895

Soit pour la France :

En milliers d'euros	Chiffre d'affaires		Résultat opérationnel courant	
	2023	2022	2023	2022
Grand Sud	244 452	238 159	17 298	16 828
Nord Ouest	613 942	584 263	52 678	54 549
IDF Grand Est	377 272	366 882	25 050	25 475
Services numériques	53 968	54 084	5 981	6 988
Divers non affectés	3 313	6 736	(40 559)	(30 651)
Total	1 292 947	1 250 123	60 448	73 189

En milliers d'euros	Amortissements		Dépréciations	
	2023	2022	2023	2022
Grand Sud	540	593	44	48
Nord Ouest	819	806	71	112
IDF Grand Est	365	391	63	84
Services numériques	837	822	-	-
Divers non affectés	9 838	9 830	698	431
Total	12 399	12 442	876	676

26.1.2 Actifs

En milliers d'euros	Actif non-courant (*)		Total Actif	
	2023	2022	2023	2022
France	109 248	108 213	853 281	816 404
Belgique	8 681	8 923	117 492	110 762
Autres Europe Nord et Est	88 790	69 022	194 166	156 822
Italie	6 672	6 331	262 239	239 885
Espagne, Portugal	17 333	17 799	2 909	22 453
Canada, Australie	434	1 665	20 828	24 157
Total	231 158	211 953	1 450 915	1 370 483

(*) hors impôts différés actifs et hors droits d'utilisation relatifs aux contrats de location

Soit pour la France :

En milliers d'euros	Actif non-courant (*)		Total Actif	
	2023	2022	2023	2022
Grand Sud	1 914	2 278	58 553	62 068
Nord Ouest	3 399	3 470	152 318	149 452
IDF Grand Est	4 043	4 399	93 294	93 798
Services numériques	52 895	54 488	74 734	74 512
Divers non affectés	46 997	43 577	474 382	436 574
TOTAL	109 248	108 213	853 281	816 404

(*) hors impôts différés actifs et hors droits d'utilisation relatifs aux contrats de location

NOTES ANNEXES AU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

Note 27 Variation du besoin en fonds de roulement

La variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Variation	
	2023	2022
Clients	(4 517)	(30 866)
Autres créances (*)	(31 822)	12 600
Variation de l'actif circulant	(36 339)	(18 265)
Provisions risques et charges	1 022	733
Fournisseurs	1 854	986
Dettes fiscales et sociales	32 284	31 651
Autres dettes	2 742	2 902
Variation du passif circulant	37 903	36 272
Total	1 563	18 007
(*) incluant la créance CICE devenue court terme	-	-

Note 28 Amortissements et provisions

Les amortissements et provisions du tableau de flux de trésorerie ne comprennent pas les provisions d'exploitation courantes. Ils se ventilent comme suit :

En milliers d'euros	2023	2022
Dotations aux amortissements des corporels	5 156	5 969
Dotations aux amortissements des incorporels d'exploitation	2 490	1 538
Dotations aux amortissements des incorporels liées aux acquisitions	5 763	4 773
Dotations aux dépréciations des incorporels liées aux acquisitions	-	2 600
Total amortissements et provisions	13 410	14 880

AUTRES INFORMATIONS

Note 29 Effectifs du Groupe

Il se répartissent comme suit :

	2023	2022
- Cadres	1 039	842
- Employés	4 531	4 200
Salariés permanents	5 570	5 042
- Cadres	267	328
- Employés	15 529	17 192
- Ouvriers	53 818	50 508
Salariés intérimaires détachés par le Groupe	69 614	68 028
Total	75 184	73 070

Les effectifs permanents sont ceux présents à la clôture de l'exercice, toutes catégories confondues.

Les effectifs intérimaires sont mentionnés « Équivalent Temps Plein ».

Globalement, ils se répartissent comme suit par catégorie :

Cadres		Employés		Ouvriers		TOTAL	
2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
1 306	1 170	20 060	21 392	53 818	50 508	75 184	73 070

Note 30 Informations relatives aux parties liées

Sont présentées ci-après, les informations relatives aux membres des organes d'Administration et de Direction de la Société consolidante à raison de leurs fonctions dans les entreprises consolidées.

30.1 Rémunération globale

La rémunération globale des membres des organes d'Administration et de Direction du Groupe en 2023, s'élève en brut à 1 640K€ et se ventile comme suit :

En milliers d'euros	Brut	Charges sociales
Salaires et avantages à court terme	1 440	469
Rémunérations d'administrateurs	200	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Paiement en actions	-	-
Total	1 640	469

30.2 Engagements de retraite

Il n'existe aucun engagement de cette nature au bénéfice des organes d'Administration et de Direction au 31 décembre 2023.

30.3 Avances et crédits accordés

Il n'existe à la clôture 2023 aucune avance ou crédit accordé à des membres des organes d'Administration et de Direction.

30.4 Autres informations

Les relations entre sociétés du Groupe sont conclues à des conditions de marché courantes.

Note 31 Engagements et passifs éventuels

31.1 Engagements reçus et actifs éventuels

Les établissements financiers ont garanti SYNERGIE et certaines de ses filiales de Travail Temporaire vis-à-vis de leurs clients pour 95 337K€ en France et 85 245K€ pour les filiales étrangères au 31 décembre 2023.

31.2 Engagements donnés et passifs éventuels

Les indemnités de départ en retraite sont provisionnées comme le sont les autres avantages postérieurs à l'emploi accordés au personnel.

Engagements donnés aux banques

Dans le cadre des garanties travail temporaire accordées par les banques aux filiales de SYNERGIE, des contre garanties leur ont été données par la holding pour 86 678 K€.

Il n'y a pas d'effets escomptés non échus au 31 décembre 2023.

État des actifs affectés en garantie

Les sûretés garantissant des emprunts souscrits par le Groupe auprès des établissements de crédit sont négligeables.

Nantissement des actions de la société

Aucune action de la société n'est nantie.

À la clôture des exercices présentés, il n'avait été contracté aucun autre engagement significatif et il n'existait aucun passif éventuel (hormis ceux provisionnés ou mentionnés en note n°15) susceptibles d'affecter de façon significative l'appréciation des états financiers.

Note 32 Évènements postérieurs au 31 décembre 2023

Aucun autre évènement susceptible de remettre en cause les comptes de l'exercice 2023 ou nécessitant une information spécifique dans les États Financiers, n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

Note 33 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pris en charge par le Groupe sont les suivants :

En milliers d'euros	APLITEC AUDIT ET CONSEIL				SAINT-HONORE			
	2023		2022		2023		2022	
	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	332	98%	322	98%	256	100%	226	100%
- Emetteur	233	69%	226	69%	256	100%	226	100%
- Filiales intégrées globalement	99	29%	96	29%	-		-	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	5	2%	5	2%	-		-	
- Emetteur	5	1%	5	1%	-		-	
- Filiales intégrées globalement	1	0%	1	0%	-		-	
Total	337	100%	327	100%	256	100%	226	100%